

CERLIS Series
Volume 4

Cécile Desoutter, Dorothee Heller & Michele Sala (eds)

Corpora in specialized communication
Korpora in der Fachkommunikation
Les corpus dans la communication spécialisée

CELSB
Bergamo

This ebook is published in Open Access under a Creative Commons License Attribution-Noncommercial-No Derivative Works (CC BY-NC-ND 3.0).

You are free to share - copy, distribute and transmit - the work under the following conditions:

You must attribute the work in the manner specified by the author or licensor (but not in any way that suggests that they endorse you or your use of the work).

You may not use this work for commercial purposes.

You may not alter, transform, or build upon this work.



CERLIS SERIES Vol. 4

CERLIS

Centro di Ricerca sui Linguaggi Specialistici

Research Centre on Languages for Specific Purposes

University of Bergamo

www.unibg.it/cerlis

CORPORA IN SPECIALIZED COMMUNICATION

KORPORA IN DER FACHKOMMUNIKATION

LES CORPUS DANS LA COMMUNICATION SPÉCIALISÉE

Cécile Desoutter, Dorothee Heller & Michele Sala (eds)

ISBN 978-88-89804-25-4

© CELSB 2013

Published in Italy by CELSB Libreria Universitaria

Via Pignolo, 113 - 24121, Bergamo, Italy

Indice

MICHELE SALA / DOROTHEE HELLER / CÉCILE DESOUTTER Introduzione	11
---	----

I corpora in contesti accademici

ALESSANDRA MOLINO

1. Compiling a Stratified Corpus for a Cross-cultural Study of Academic Writing: Methodological Challenges and Research Opportunities	27
---	----

PATRIZIA ANESA

2. Avoiding Plagiarism and Self-plagiarism through the Use of Corpora	55
--	----

GABRIELLA CAROBBIO / DOROTHEE HELLER / CLAUDIA DI MAIO

3. Zur Verwendung von Frageformulierungen im Korpus <i>euroWiss</i>	75
--	----

ANDREA ABEL / AIVARS GLAZNIEKS

4. „Ich weiß zwar nicht, was mich noch erwartet, doch...“ – Der Einsatz von Korpora zur Analyse textspezifischer Konstruktionen des konzessiven Argumentierens bei Schreibnovizen	101
--	-----

I corpora in contesti pedagogici

DENISE MILIZIA

5. Phrasal Verbs and Phrasal Units: Political Corpora
within the Walls of the Classroom135

CARMEN ARGONDIZZO / ASSUNTA CARUSO / IDA RUFFOLO

6. The Use of Specialised Corpora:
From Research to Pedagogy165

ALESSANDRA LOMBARDI / SILVIA MOLETTA

7. Von der Hochschule in die Berufswelt und wieder zurück.
Berufsbezogene Korpusarbeit im Unterricht *Deutsch als
Fachsprache*189

NATACHA S.A. NIEMANTS

8. L'utilisation de corpus d'entretiens cliniques (français / italien)
dans la didactique de l'interprétation en milieu médical209

I corpora in contesti legali

MARCELLO SOFFRITTI

9. Konjunktiv in deutschsprachigen Gesetzbüchern239

DORIS HÖHMANN

10. Zur Untersuchung erweiterter Nominalgruppen mit Hilfe
von Concrgrams. Eine sprachvergleichende Studie zum
deutschen und italienischen Umweltrecht267

CHIARA PREITE / SILVIA CACCHIANI

11. Traduire la normativité dans les arrêts de la Cour de
Justice de l'Union européenne :
le cas des dispositifs en français et anglais297

MARIE-PIERRE ESCOUBAS-BENVENISTE

12. Predicati giuridici e schemi argomentali nelle sentenze della Corte. Approccio bilingue francese-italiano323

I corpora in contesti professionali

MICAELA ROSSI

13. Définition de nouvelles terminologies et communautés de professionnels : analyse de corpus en ligne dans le domaine de la dégustation du vin359

ERIK CASTELLO

14. Exploring Existential and Locative Constructions in a Learner and in an Expert corpus of Promotional Tourist Texts385

EUGENIA DAL FOVO

15. The Language of Interpreters on Television: Characteristics, Tendencies And Idiosyncrasies411

CÉCILE DESOUTTER

16. La prise en compte linguistique des femmes dans les discours électoraux : une étude sur corpus435

DANIO MALDUSSI

17. Anisomorphisme et relation de converse à l'épreuve des corpus spécialisés : le couple "créance"/ "crédit" par opposition à "credito"465

CÉCILE DESOUTTER

16. La prise en compte linguistique des femmes dans les discours électoraux : une étude sur corpus.

1. Introduction

L'analyse de corpus permet de mettre en évidence la variété des usages dans les limites permises par la culture et par la langue. C'est précisément dans cette optique que nous abordons ici la prise en compte linguistique des femmes à travers l'observation de deux corpus de discours électoraux français ayant trait aux élections présidentielles de 2012 et prud'homales de 2008. Après avoir rappelé les diverses positions qui s'opposent dans les pays francophones sur la question du genre grammatical, nous préciserons les principes de l'écriture non sexiste tels qu'ils sont formulés dans les guides de rédaction publiés en Suisse et au Canada. Nous nous attacherons ensuite à relever, dans nos corpus recueillis en France, les contextes discursifs et pragmatiques ainsi que les domaines référentiels qui tendent à favoriser la visibilité linguistique des femmes. Nous observerons parallèlement les procédés utilisés dans les discours analysés pour éviter le masculin générique et considérerons les conséquences au niveau de la cohérence et de la cohésion du texte.

2. A l'origine du débat sur la féminisation : genre grammatical vs genre biologique

La catégorie du genre grammatical repose sur la division des noms en classes, dites classes nominales. En français, comme dans d'autres langues romanes dotées de deux genres (masculin et féminin), il y a lieu de faire une distinction entre la sous-classe des référents non animés et celles des référents animés. La première sous-classe possède un genre arbitraire, fruit de l'étymologie et de l'histoire: on dit *une chaussure* et *un soulier*, *le soleil* et *la lune*, sans que ceci n'ait rien à voir avec un éventuel "sexe" des mots. En revanche, pour ce qui concerne la sous-classe des noms animés, et plus en particulier celle des êtres humains, le genre grammatical correspond le plus souvent au sexe biologique. Comme le font remarquer la plupart des grammairres, les exceptions à cette motivation sont peu nombreuses. Riegel *et al.* (2006 : 172), par exemple, les regroupent en quatre séries: quelques noms féminins désignent des fonctions habituellement exercées par des hommes (*recrue, sentinelle...*), un nombre également restreint de noms masculins (*alto, bas-bleu, laideron, mannequin ...*) s'appliquent à des femmes, des noms masculins (*auteur, modèle, otage...*) et des noms féminins (*connaissance, personne, vedette...*) désignent indifféremment des personnes des deux sexes.

2.1. Valeur spécifique vs valeur générique

Hors les quelques exceptions indiquées précédemment, le féminin est toujours particularisant et exclusif : il désigne uniquement un individu de sexe féminin. En revanche, si le masculin est également particularisant, désignant un individu de sexe masculin, c'est par ailleurs un genre "indifférencié" (Wagner / Pinchon 1962 : 56), "commun, neutre ou asexué" (Grévisse 1986 : 799), c'est-à-dire inclusif et généralisant. A cet égard, il peut indiquer aussi bien des êtres masculins que féminins.

Cette valeur générique correspond, d'un côté, à un emploi au singulier, en compréhension, et, de l'autre, au pluriel, en extension. En compréhension, le masculin grammatical permet de désigner, par exemple, l'espèce entière sans distinction de sexe (*l'homme est un loup pour l'homme*) ou de faire référence à une fonction (*l'assistance d'un avocat est facultative*) et non à une personne en particulier (*je suis venue avec mon avocate*). En extension, il permet de référer à la fois à l'homme et à la femme : dans l'énoncé *les candidats sont priés d'attendre leur tour*, les candidats peuvent être uniquement de sexe masculin ou des deux sexes. Par le phénomène de l'accord, la règle scolaire du masculin qui l'emporte sur le féminin s'étend à l'adjectif épithète ou attribut ainsi qu'au pronom représentant le nom. Par conséquent, "si les donneurs d'accord ne sont pas du même genre, le receveur se met au genre indifférencié, c'est-à-dire au masculin" (Grévisse 1986 : 720). On dit donc : *les hommes et les femmes sont égaux*.

Le double statut du masculin grammatical en français, tour à tour spécifique ou générique, peut provoquer des ambiguïtés. Avant tout, il y a risque d'assimilation de la forme particularisante et de la forme généralisante. Ainsi, si l'on vous dit que *les Français sont forts en handball*, vous pouvez légitimement vous demander s'il est uniquement question d'équipes masculines ou si les équipes féminines sont également concernées. Certes, le contexte permet en général de dissiper assez rapidement le doute. Il n'en demeure cependant pas moins que le masculin générique tend à occulter les femmes, ce qui est loin d'être indifférent du point de vue sociologique. D'ailleurs, cette vision linguistiquement masculine du monde n'a pas toujours été de mise. Que l'on parle du nom des professions au masculin ou de la règle de l'accord lorsque les référents ont des genres différents, le principe du masculin indifférencié en français est historiquement daté. Sous l'Ancien régime, les termes par lesquels les femmes étaient désignées (titre ou profession) étaient toujours au féminin. On rencontrait ainsi des baronnes, des commandereses, des chirurgiennes, des cabaretières... (Diester / Moreau 2009 : 13). De même, Grévisse fait-il remarquer que les auteurs du XVII^e pratiquaient assez souvent l'accord de l'adjectif non pas avec le nom masculin mais avec le nom le plus proche, suivant en cela l'usage

dominant en ancien français. Et si “Malherbe critiquait cette façon de faire [...] Vaugelas l’admettait” (Grévisse 1986 : 721). Ce n’est qu’au XVIII^e siècle que le masculin générique s’impose pour des raisons plus idéologico-culturelles que linguistiques. “Le plus fort l’emporte pour dire que les plus puissants ont toujours l’avantage. Masculin qualifie le plus noble des genres, celui qui a ordinairement l’avantage sur l’autre”, affirme le lexicographe Antoine Furetière (Fracchiola 2008 : 8) et le grammairien Nicolas Beauzée de renchérir tout simplement que “le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle” (Fracchiola 2008 : 8). De cette époque date donc ce que l’on pourrait appeler la “masculinisation” linguistique.

2.2. *Des formulations attentives au genre biologique*

Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, le souci de rendre les femmes linguistiquement visibles, pour tenir compte de leurs place et rôle effectifs dans la société, est repérable dans deux domaines bien distincts : celui du lexique et celui du discours.

2.2.1. *Dimension lexicale*

La dimension lexicale concerne avant tout les noms de titre, de fonction ou de métier qui désignent une personne. Il s’agit de rendre le genre congruent avec le sexe de cette personne. On pourra ainsi dire *la ministre Cécile Duflot, l’écrivaine Benoite Groult*. Les personnes favorables à cette mise au féminin la justifient par des raisons sociologiques : la place grandissante de la femme dans la société et l’importance d’être nommée pour avoir une identité (Yaguello 1978) mais aussi par des arguments plus pragmatiques de clarté du discours et de bonne interprétation de l’information (Matthey 2000). En revanche, comme le font remarquer Dister / Moreau (2009), ceux ou celles qui s’opposent à la féminisation de ces désignateurs, préférant les formes génériques *le ministre Cécile Duflot, l’écrivain Benoite Groult*, évoquent plutôt des considérations linguistiques. Leur point de vue repose essentiellement sur ce que nous avons précisé

précédemment – et sur quoi a tranché l’Académie française à diverses reprises (en 1984 et en 2002) – à savoir que le genre dit couramment “masculin” est le genre non marqué, qui peut représenter des éléments aussi bien masculins que féminins. Par ailleurs, les adversaires de la féminisation linguistique estiment que, en contexte, les noms de profession ou de titre désignent le plus souvent la fonction et non la personne.

2.2.2. Dimension discursive

La dimension discursive concerne l’évitement du masculin générique et, au-delà du lexique, elle a trait à l’emploi d’une syntaxe et d’une grammaire tenant compte de la parité linguistique. Différentes appellations sont utilisées pour désigner l’approche rédactionnelle qui vise à mieux manifester la présence des femmes dans la langue et nous aurons recours aux unes et aux autres. La revue *Nouvelles Questions féministes* (Baider *et al* 2007) emploie “parité linguistique”, Perry (2004) parle de “désexisation”, Abbou (2011) d’“antisexisme linguistique”, tandis que les administrations suisses et canadiennes optent pour “formulation non-sexiste” (Chancellerie fédérale suisse) ou plus souvent pour “langage épïcène” ou “rédaction épïcène” (Etat de Genève, Office québécois de la langue française). “Epicène” se dit “des noms communs aux deux sexes, tels que *enfant, aigle, caille*, etc.” (Petit Larousse). Toutefois, quand on parle d’un texte épïcène, on se réfère à “un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes” (Vachon-L’Heureux / Guénette 2007 : 17). La rédaction épïcène repose sur deux procédés rédactionnels spécifiques : d’une part la particularisation (on parle aussi souvent de féminisation¹) et d’autre part la neutralisation.

Dans le premier cas, on particularise le discours en faisant apparaître les oppositions entre forme marquée masculine et forme

1 Personnellement, nous préférons le terme le terme de “particularisation” emprunté à Abbou (2011). D’une part, parce qu’il peut s’agir – quoique rarement – d’ajouter un élément de masculinisation à un terme féminin, d’autre part parce que le but pourrait être, “moins de faire apparaître systématiquement les femmes, que de pouvoir mettre simultanément les genres côte à côte” (Abbou 2011 : 113).

marquée féminine au moyen d'une formulation bi-genrée. Ce "double-marquage" (Abbou 2011) implique de recourir à des doublets intégraux (*les collaborateurs et collaboratrices, ceux et celles...*) ou abrégés par le biais d'artifices typographiques divers : parenthèses (*les client(e)s*), tirets (*les clients-es*), barres obliques (*les client / e / s*).

Dans le second cas, on neutralise le discours, en faisant d'une certaine façon disparaître le genre, par le recours à des noms génériques (*les personnes*) ou collectifs (*le personnel*), à des formes non personnalisées, à des formes passives, à des ellipses...

Le premier procédé a pour effet d'inclure les genres masculin et féminin de manière explicite, le second de manière implicite. Nous verrons plus loin que la rédaction épïcène consiste à combiner les deux procédés de la meilleure manière possible.

2.3. Les guides de rédaction dans les pays francophones

A partir des années 1970, suite à la poussée des mouvements féministes en particulier en Amérique du Nord, des institutions francophones se sont progressivement souciées de trouver des solutions permettant de donner une plus grande visibilité linguistique aux femmes. Cette préoccupation s'est en particulier traduite par la publication de guides de féminisation dans un premier temps et de formulation non sexiste dans un deuxième temps.

Pays / Région	Date de publication	Titre des guides	Editeur
Québec	1979	<i>Féminisation des titres – Affichage des postes</i>	OQLF ²
	1986	<i>Titres et fonctions au féminin. Essai d'orientation de l'usage</i>	OQLF
	1991	<i>Au féminin – Guide de féminisation</i>	OQLF

2 Office québécois de la langue française

	2007	<i>des titres de fonction et des textes</i> <i>Avoir bon genre à l'écrit – Guide de rédaction épïcène</i>	OQLF
Suisse	1986	<i>Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs</i>	Chancellerie fédérale
	1991 (mis à jour en 1999)	<i>Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions</i>	Cantons de Genève et du Jura
	2000	<i>Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération</i>	Chancellerie fédérale
	2002	<i>Ecrire les genres – Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène</i>	État de Genève, DF-SPPÉgalité
Belgique	1994 (mis à jour en 2005)	<i>Mettre au féminin – Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titres</i>	Conseil sup. de la langue française de la Communauté française de Belgique
Luxembourg	1998 (mis à jour en 2002 puis en 2006)	<i>Féminin-masculin, Métiers, Titres et Fonctions</i>	Ministère de l'Égalité des chances
France	1999	<i>Femme j'écris ton nom – Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions</i>	CNRS et INaLF ³

Tableau 1. Quelques guides de féminisation et de rédaction non sexiste

3 Centre national de la recherche scientifique et Institut national de la langue française

2.3.1. Les guides de féminisation des noms de titre et de profession

Le Canada a lancé l'initiative dès 1979 avec un premier *Avis de recommandation sur la féminisation des titres et l'affichage des postes* de l'Office québécois de la langue française (OQLF). A sa suite, dans les pays européens francophones, les pouvoirs publics ont émis plus ou moins rapidement des réglementations ou avis allant dans ce sens et les institutions chargées de la gestion de la langue ont publié des guides de féminisation afin d'orienter l'usage (Suisse 1986, Belgique 1994, Luxembourg 1998, France 1999)⁴. Ces guides se composent le plus souvent d'une présentation des règles de mise au féminin et d'un répertoire des solutions préconisées, réhabilitant de la sorte certaines formes féminines inusitées et en développant de nouvelles. Le fait que les guides aient été rédigés à des moments distincts et que, pour quelques mots, ils puissent diverger légèrement d'un pays à l'autre, traduit les sensibilités différentes de ces derniers en matière de féminisation. Dans la plupart des cas, les brochures, aisément accessibles en ligne, ont fait l'objet de mises à jour à quelques années de leur publication (Cf. Tab. 1) de façon à mieux coller à l'usage qui ne cesse d'évoluer.

Comme le font remarquer Mougeon *et al.*, réhabiliter ou créer des substantifs féminisés là où ils n'existaient pas est un changement qui affecte très peu la langue française, "puisque les règles grammaticales du français se prêtent bien à cette gymnastique lexicale" (Mougeon *et al.* en ligne : 1). C'est sans doute ce qui explique que le recours à un lexique féminisé pour désigner les femmes dans leur activité soit aujourd'hui presque généralisé dans certains pays (ex. Canada) et partiellement admis dans d'autres (ex. France⁵). En revanche, le passage de la féminisation de certains mots à

4 Nous nous limitons ici à citer les guides principaux publiés dans 5 pays francophones mais les institutions internationales (ONU, Conseil de l'Europe, UNESCO, UE, Organisation internationale de la Francophonie) ont également publié leur propres guides ou recommandations.

5 La Commission générale de terminologie et de néologie dans son *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (1998) ainsi que le Premier Ministre Jospin, dans sa préface au *Guide Femme j'écris ton nom*

la rédaction non sexiste représente un pas plus difficile à franchir. Comme on peut l'observer dans le tableau 1, ce n'est qu'au Québec puis en Suisse que la réflexion sur la parité linguistique a mené, au-delà de la publication de listes de désignateurs au féminin, à la production de guides institutionnels pour promouvoir et rendre praticable une rédaction épïcène.

2.3.2. Les guides de rédaction épïcène

La rédaction non sexiste, telle qu'elle est appréhendée aujourd'hui dans ces pays, ne consiste pas à féminiser systématiquement des textes écrits au masculin. A la différence des premiers opuscules des années 1980 "qui ne se penchaient que sur la féminisation de chaque phrase indépendamment des autres, tout en offrant peu de stratégies pour le faire" (Mougeon *et al* en ligne : 1), les guides québécois et suisses du début des années 2000, consultables en ligne, proposent des solutions "pour penser son texte de façon épïcène et l'écrire de sorte qu'il s'adresse d'emblée aux femmes et aux hommes" (Vachon-L'Heureux / Guénette 2007 : 17).

Avant de fournir des solutions pratiques illustrées d'exemples, les guides de rédaction épïcène insistent sur le précepte de base qui doit rester celui de la clarté du message et la cohérence de l'écriture. Ainsi, l'OQLF liste des principes généraux qui servent de balises à une rédaction de qualité:

- Abandonner la mise au masculin habituelle du texte
- Penser épïcène et rédiger épïcène
- Préserver la lisibilité du texte
- Assurer l'intelligibilité du texte
- Veiller à une juste répartition des formes féminines
- Évaluer la pertinence du recours aux marques du genre
- Adapter la rédaction épïcène à chaque type de textes

(CNRS / INLF 1999), distinguent les noms de métiers, qui sont personnels et doivent donc être accordés en genre avec la personne qui exerce le métier donné, et les noms de fonctions, qui sont neutres et ne peuvent donc être employés qu'au masculin générique.

Compte tenu de ces recommandations générales partagées par les institutions suisses et canadiennes, chaque guide de rédaction évoque plus ou moins les mêmes techniques. Par exemple, le *Guide de formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs de la Confédération* (2000), publié par la Chancellerie fédérale suisse, propose une douzaine de possibilités en recommandant d'éviter de recourir à la dernière d'entre elles (qui consiste à conserver le masculin générique). Il est ainsi conseillé d'utiliser par ordre décroissant :

- des termes épicènes (*tout être humain* plutôt que *tout homme* ; *apte* plutôt que *qualifié*)
- des doublets intégraux (*Chère lectrice, cher lecteur* ; *les citoyens et citoyennes...*)
- des articles féminisés, dédoublés ou supprimés (*le juge ou la juge*; *le / la juge* plutôt que *le juge*)
- des singuliers collectifs (*équipe, groupe, personnel, service, corps...*)
- le pluriel dans le cas de termes épicènes (*les propriétaires* plutôt que *le propriétaire*)
- des formes non personnalisées (*la Présidence* plutôt que *le Président* ; *le tribunal* plutôt que *le juge* ; *les secours* plutôt que *les sauveteurs*)
- la forme passive sans complément d'agent
- l'ellipse
- la personnalisation (rédaction d'une version d'un document au masculin et d'une autre au féminin)
- la barre oblique à l'intérieur des mots (*signature du / de la titulaire*)
- une explication à l'intérieur du texte ("*pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes*")
- le masculin générique.

A cette liste, le guide roman d'aide à la rédaction administrative épicène *Ecrire les genres* (2001) ajoute les solutions d'utiliser

l'infinitif ou de s'adresser le plus possible directement au destinataire (*vous* au lieu de *il* ou *elle*).

2.3.3. La rédaction non sexiste : une forme de variation diatopique

Les conseils fournis par les guides s'appliquent à la rédaction de documents et donc à l'écrit. Ainsi, alors que la variation diatopique du français concerne essentiellement l'oral, la présence de marques de féminisation explicites (les doublets intégraux ou abrégés) est une des rares traces de variation à l'écrit qui peut laisser supposer qu'un texte les contenant provient du Canada ou de Suisse plutôt que de France ou de Belgique. Dans les pays qui la promeuvent, les principes de la rédaction épïcène doivent avant tout être suivis par les administrations et ils s'imposent à des degrés très divers. La pratique effective reste par conséquent fluctuante. Thérèse Moreau signale qu'en Suisse "si la féminisation lexicale est bien comprise et utilisée partout, l'école reste fermée à ce qui est la parité syntaxique" (Dumais 2009 : 178). De même, Pierrette Vachon-L'Heureux fait-elle remarquer qu'au Québec "la féminisation des titres et des fonctions est acquise ; la féminisation des textes est entreprise, mais doit être poursuivie, raffinée, travaillée" (Dumais 2009 : 174). A cet égard, elle signale une absence de consensus quant au type de rédaction acceptable et remarque que l'usage est balloté entre le tout et le rien. Le tout, c'est, selon elle, la féminisation de chaque substantif, adjectif ou pronom susceptible de l'être et qui rend les textes longs et la lecture lourde. Le rien, c'est la note explicative placée en début du texte pour excuser l'emploi du masculin générique. A ce tout ou rien, la linguiste canadienne oppose donc la rédaction épïcène, laquelle exige un effort de la part de ceux et celles qui rédigent et devrait permettre de parvenir à des résultats acceptables pour tous.

Il apparaît ainsi que la prise en compte linguistique des femmes n'entraîne pas nécessairement pas une féminisation tous azimuts. De fait, dans la mesure où l'expression de l'opposition masculin-féminin n'est pas "adaptée à n'importe quel contexte cognitif ou argumentatif" (Béguelin / De Pietro 2000), l'exigence de rendre femmes et hommes linguistiquement visibles ne s'applique pas indifféremment à tous les genres de textes. Ainsi, dans le contexte de la Suisse romande,

Béguelin (1999 : 45) considère que la “rédaction ‘politiquement correcte’ ne concerne que certains genres bien précis, textes officiels, discours politiques, tracts électoraux, offres d’emploi...”. Vacheron-L’Heureux (en ligne 2004) retient pour sa part que “la féminisation des textes est acceptable et acceptée lorsqu’elle porte sur certains types de documents. Par exemple la carte professionnelle, la lettre personnalisée, le formulaire, le contrat...”. La linguiste canadienne précise aussi que la féminisation de documents qui ne sont pas destinés à la lecture mais plutôt à la consultation est généralement acceptable et acceptée. Dans le même esprit, la brochure sur *La féminisation au Gouvernement de l’Ontario* (2003) précise, dans ses recommandations, qu’en matière de féminisation chaque ministère, chaque organisme, chaque société émet ses propres consignes, qui peuvent varier selon la nature du texte et qu’il importe de se faire confirmer ces consignes. En somme, pour reprendre un titre de Thérèse Moreau (2007), le mot d’ordre serait “Prière de ne pas épicer partout”.

En France, aucune volonté politique ou aménagement linguistique ne pousse à la prise en compte linguistique des femmes. Tout au contraire, comme nous l’avons signalé plus haut, le purisme académique conseille fortement de s’en tenir au genre dit “non marqué” qu’est le masculin générique. Cela dit, dans la pratique, il existe quelques exceptions. Ainsi, on relève un effort de parité linguistique dans les annonces d’emploi dont le code du travail (Art. L1142-1) exige qu’elles ne soient pas sexuellement discriminatoires. De même, la présence d’une candidate aux élections présidentielles de 2007 avait-elle permis une introduction timide de la parité linguistique avec des formulations bi-genrées.

Puisque la France se distingue par une propension très faible – mais néanmoins non nulle – à l’écriture épïcène, nous avons cherché des traces de cette pratique dans des genres de discours pour lesquels elle serait conseillée ou adoptée en Suisse romande ou au Canada. Il s’agit de deux genres relativement stabilisés appartenant au domaine politique ou professionnel : les déclarations (ou professions de foi) des candidats et candidates aux élections présidentielles et les tracts syndicaux incitant les personnes salariées ou demandeuses d’emploi à voter lors des élections prud’homales. A défaut de pouvoir nous

référer à des consignes françaises pour analyser les choix de particularisation ou de neutralisation des genres grammaticaux dans ces écrits, nous prendrons pour repères les guides suisses et québécois cités plus haut.

3. Corpus et méthodologie

3.1. Recueil des corpus

3.1.1. Corpus Elections présidentielles

En 2012, toutes les personnes de nationalité française inscrites sur les listes électorales ont reçu par voie postale la profession de foi des 7 candidats et 3 candidates à la Présidence de la République : soit 10 feuilles doubles imprimées en couleurs. Par ailleurs, les candidats et candidates ont pu accéder aux adresses électroniques de l'électorat résidant à l'étranger et contacter par courriel les personnes inscrites sur les listes consulaires. Pour constituer notre corpus, nous avons rassemblé les divers documents qui nous ont été personnellement adressés à l'occasion de ces élections en tant que Française résidant en Italie. Il s'agit donc d'abord des 10 documents papier représentant 40 pages illustrées, auxquels s'ajoutent 7 courriels (3 candidats n'ayant pas opté pour cette forme de communication)⁶. Pour l'essentiel, ces courriels sont composés d'un message directement adressé à l'électorat, se présentant sous forme épistolaire avec d'éventuels liens à un programme plus détaillé. Nous n'avons tenu compte que du message.

6 Lorsque les candidats ou candidates ont adressé plusieurs courriers ou courriels, nous n'avons tenu compte que du premier reçu, après vérification que les suivants ne présentaient pas de différences notables du point de vue de l'évitement du masculin générique.

3.1.2. Corpus Elections prud'homales

Les conseils de prud'hommes sont des tribunaux spécialisés dans la résolution des conflits individuels du travail entre employeurs et salariés. Ils sont composés paritairement de juges élus ou élues pour 5 ans⁷ et appartenant au monde économique. Ce sont en général les syndicats qui présentent des candidats et candidates. Nous nous intéressons ici aux tracts rédigés par les syndicats à l'intention de l'électorat salarié ou demandeur d'emploi à l'occasion des élections prud'homales du 3 décembre 2008. Pour constituer le corpus, nous avons consulté les sites internet des 5 confédérations syndicales dites représentatives : CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC⁸ et de trois syndicats dits minoritaires : UNSA, Solidaires, CNT⁹. Nous avons ainsi recueilli 47 tracts en format Word ou PDF.

3.2. Caractéristiques des corpus

Nos deux corpus présentent des caractéristiques distinctes que nous présentons ci-dessous de façon succincte (Tab. 2) :

	Elections présidentielles	Elections prud'homales
Genre de discours	Profession de foi (déclaration) électorale	Tract syndical
Emetteurs	Candidats ou candidates aux élections présidentielles	Syndicats

7 Les élections objet de la présente étude datent de 2008, les suivantes qui auraient dû se dérouler en 2013 ont été reportées au plus tôt à 2015 pour éviter de multiplier les scrutins sur une même période (Article 7, loi n° 2010-1215 du 15 octobre 2010).

8 Confédération générale du travail, Confédération française démocratique du travail, Force ouvrière, Confédération française des travailleurs chrétiens, Confédération française de l'encadrement–Confédération générale des cadres.

9 Union nationale des syndicats autonomes, Solidaires (auquel est fédéré le syndicat SUD), Confédération nationale du travail.

Destinataires	Personnes inscrites sur les listes électorales pour les élections présidentielles	Personnes salariées ou demandeuses d'emploi inscrites sur les listes électorales prud'homales
Ouverture / fermeture du corpus	Fermé	Semi-fermé
Période	2012	2008

Tableau 2. Caractéristiques des deux corpus

Toutefois, au-delà de ces différences, ils possèdent de nombreux aspects en commun (Tab. 3) :

Canal	Écrit
Support	Papier + électronique
Domaine	Discours électoral
Cadre	Institutionnel
Type de discours	Argumentatif
But illocutoire	Convaincre
Registre	Formel
Diffusion	Très large

Tableau 3. Points communs aux corpus

3.3. Finalité de l'étude

Compte tenu du faible intérêt manifesté en France pour la parité linguistique telle que nous l'avons décrite précédemment, il s'agit d'en repérer les traces, même minimales, dans les discours électoraux objet de l'étude. Sur le plan linguistique, nous nous interrogeons sur la façon dont est évité le masculin générique : quels sont les procédés les plus utilisés et leurs effets sur la cohésion et cohérence du texte ? Sur le plan sociolinguistique, nous cherchons à identifier les supports, contextes, orientations politiques favorisant l'écriture épiciène.

4. Résultats

4.1. Le corpus Elections présidentielles

4.1.1. Les formules d'ouverture (corpus papier et électronique)

Les déclarations électorales sur support papier ou électronique commencent le plus souvent par une formule d'appel. D'un point de vue pragmatique, celle-ci a pour effet de ménager la personne qui (é)lit et de solliciter sa bienveillance. Elle constitue également le premier lieu où il est possible au candidat ou à la candidate de montrer une éventuelle sensibilité à l'adresse de son électorat féminin. Notons à cet égard que traditionnellement – mais contrairement à la conception largement partagée que le masculin est un genre non marqué – les discours officiels des présidents de la V^e République commencent par la formule *Françaises, Français*.

Le tableau ci-dessous indique les formules d'adresse utilisées (Tab. 4) :

Candidat Candidate	Sexe	Orient- ation politique	Déclaration papier	Déclaration électronique
Artaud	♀	Gauche	<i>Travailleurs, travailleuses</i>	Pas de courriel
Bayrou	♂	Centre	<i>Madame, Monsieur, chers concitoyens</i>	<i>Chère Madame, Cher Monsieur</i>
Dupont- Aignan	♂	Droite	<i>Mes chers compatriotes</i>	<i>Cher(e)s compatriotes</i>
Cheminade	♂	Droite	∅	Pas de courriel
Hollande	♂	Gauche	<i>Madame, Monsieur</i>	<i>Cher-e compatriote,</i>
Joly	♀	Vert	<i>Citoyennes, citoyens; Madame, Monsieur</i>	<i>Chères concitoyennes, Chers concitoyens,</i>
Le Pen	♀	Droite	<i>Mes chers compatriotes</i>	<i>Françaises et Français de l'étranger, mes chers compatriotes,</i>
Mélançon	♂	Gauche	∅	<i>Chère concitoyenne, cher concitoyen</i>

Poutou	♂	Gauche	Ø	Pas de courriel
Sarkozy	♂	Droite	<i>Mes chers compatriotes</i>	<i>Mes chers amis</i>

Tableau 4. Les formules d'appel des déclarations papier et électroniques

Il ressort de ce relevé que les termes d'adresse sont diversifiés. Dans les déclarations papier, sur 7 formules d'appel, 4 sont bi-genrées et 3 se limitent au masculin générique. Ces trois dernières recourent au même terme *compatriotes*, qui est certes épïcène mais ici précédé de l'adjectif *chers* au masculin. En revanche sur 7 formules d'appel des déclarations électroniques, 1 seule conserve le masculin générique.

A cette exception près, et tout en tenant compte de l'exigüité du corpus, il apparaît donc que le support électronique favorise les formules d'appel doublement marquées. De fait, Nicolas Dupont-Aignan et Marine Le Pen passent du masculin générique (*Mes chers compatriotes*) dans leur profession de foi papier à une formulation avec double-marquage dans la version électronique : *Cher(e)s compatriotes* (Dupont-Aignan); *Françaises et Français* (Le Pen). De même relève-t-on dans le corpus électronique la présence de formes abrégées qui ne figurent pas dans le corpus papier : F. Hollande passe ainsi de *Madame, Monsieur* à *Cher(e) compatriote*. Dans ce tableau, N. Sarkozy apparaît comme le seul réfractaire au double-marquage. En utilisant le terme d'adresse *chers amis* au lieu de *chers compatriotes*, il précise dans son écrit électronique la nature amicale de la relation mais ne rend pas pour autant les femmes plus visibles.

4.1.2. Les candidates et la parité linguistique (corpus électronique)

Pour observer si les femmes tendent à produire une écriture plus épïcène que les hommes, nous avons comparé les courriels envoyés par Marine Le Pen et par Eva Joly à l'électorat résidant à l'étranger (Tab. 5). A cet effet, nous avons compté¹⁰ dans leur texte électronique

10 Pour les besoins de l'analyse, les données quantitatives ont été extraites en partie manuellement et en partie avec le logiciel AntConc 3.2.4w.

les termes d'adresse ou désignateurs de référents humains susceptibles de donner lieu à une réflexion sur le choix du genre :

Candidate	Nombre de mots du courriel	Termes d'adresse ou de désignateurs en nombre	Termes d'adresse ou de désignateurs en pourcentage
Eva Joly	397	5	1,25 %
Marine Le Pen	605	10	1,65 %

Tableau 5. Rapport nombre de désignateurs ou termes d'adresse / nombre de mots

Il est intéressant de remarquer que dans les deux textes, le nombre de mots susceptibles de particularisation ou de neutralisation est extrêmement réduit (moins de 2 %), tout comme il l'est d'ailleurs dans l'ensemble des déclarations papier ou électroniques. Voyons à présent quels sont ces mots et le traitement qui leur est appliqué (Tab. 6) :

<i>Eva Joly</i>		
Doublet	Terme épïcène	Masculin générique
<i>Chers concitoyens, chères concitoyennes</i>		<i>Français de l'étranger</i> (3 fois)
<i>Nos concitoyen-ne-s</i>		

<i>Marine Le Pen</i>		
Doublet	Terme épïcène	Masculin générique
<i>Françaises et Français de l'étranger</i>	<i>des compatriotes</i>	<i>Français</i> (4 fois)
		<i>chers compatriotes</i> (3 fois)
		<i>chers amis</i>

Tableau 6. Traitement appliqué aux désignateurs et termes d'adresse par les candidates

De ces tableaux, on relève qu'Eva Joly évite le masculin générique dans le cas de *concitoyen* (utilisé comme terme d'adresse ou comme désignateur). En revanche, elle conserve le masculin pour *Français de l'étranger* – un peu comme s'il s'agissait d'une formule figée (et donc non susceptible de double-marquage) – à la fois pour s'adresser à ses

compatriotes de façon directe (*Français de l'étranger, votre expérience...*) ou indirecte (*une vidéo à l'adresse des Français de l'étranger*).

En revanche, Marine Le Pen interpelle son électorat avec le doublet Françaises et Français de l'étranger, mais elle l'abandonne par la suite et utilise dans le corps du texte Français expatriés ou d'autres masculins génériques.

4.1.3. Style rédactionnel et parité linguistique (corpus papier)

Dans les déclarations papier, au-delà d'une éventuelle formule d'appel bi-générée, la parité linguistique – comme on pouvait s'y attendre – n'a pas mobilisé les candidats ou candidates. Toutefois, le style rédactionnel utilisé peut aboutir à une relative neutralisation du discours. Ainsi, le recours aux déictiques personnels permet d'éviter d'utiliser un désignateur à la troisième personne : *Nous voulons pouvoir décider de notre avenir* (Poutou). Des locutions comme *personnes handicapées* (Bayrou) ou *en situation de handicap* (Joly), des termes génériques comme *le peuple français* (Le Pen) contribuent à la neutralisation. De même, *création de 60.000 postes dans l'éducation* (Hollande) est plus neutre que *on pourra financer la formation des enseignants* (Cheminade). Tout comme *10% de la richesse produite est passée des poches du travail à celles du capital* (Mélanchon) évite d'introduire le désignateur *travailleurs*.

En terme de neutralisation (voulue ou fortuite ?), les déclarations de J.-L. Mélanchon (Front de gauche) et de N. Dupont-Aignan (Droite Républicaine) offrent un résultat remarquable. Les deux discours se présentent sous forme de listes de propositions (à l'infinitif pour Dupont-Aignan, avec des nominalisations pour Mélanchon), accompagnées d'un message dans lequel prédomine le déictique *nous*. Par ailleurs, dans les deux professions de foi, le nombre de désignateurs de référents humains est extrêmement réduit, ce qui évite le choix du genre (Tab.7).

Candidat	Nombre de mots	Nombre de désignateurs et termes d'adresse au masculin générique	Nombre de mots épïcènes	Nombre de formes bi-genrées
Mélanchon	1006	6	1	3
Dupont-Aignan	1254	5	3	1

Tableau 7. Un nombre réduit de désignateurs et termes d'adresse

Si un effet de neutralisation ressort ainsi de certaines déclarations, la particularisation en revanche est plus rare. Elle est réalisée presque exclusivement par le recours à un double-marquage de pronoms indéfinis ou démonstratifs : toutes et tous : *partager le travail entre toutes et tous* (Poutou), chacune et chacun : *c'est considérer chacun et chacune d'entre nous comme une chance* (Hollande), celles et ceux : *la vie n'a jamais été rose pour celles et ceux qui n'ont ni capitaux, ni rentes* (Arthaud). A côté de cela, l'unique substantif bi-genré présent dans le corps de 8 des 10 déclarations est *hommes-femmes*, le plus souvent en collocation avec *égalité salariale* ou *parité*.

Ceci étant, il est intéressant de relever chez Nathalie Arthaud l'usage de la forme bi-genrée comme élément de reprise après une liste de désignateurs au masculin générique, que ce soit sous forme d'anaphore pronominale : *je m'adresse aux électeurs, aux ouvriers, aux employés, aux retraités, [...], aux paysans qui n'exploitent qu'eux-mêmes. Je m'adresse à celles et ceux qui ...* ou bien nominale : *il y a parmi les travailleurs des hommes et des femmes qui ...* Ici, la présence du double-marquage, outre le fait que l'énumération contient essentiellement des noms de profession, amène à se demander si les termes au masculin générique désignent des personnes ou bien des fonctions. Ces énoncés sont par conséquent un bon exemple de la difficulté qu'il peut parfois y avoir à faire la distinction.

D'après Dister / Moreau (2006), les partis de gauche ont plus tendance que ceux de droite à mettre les noms de titre et de profession au féminin pour désigner les candidates (féminisation lexicale). Dans notre corpus, les choses ne sont pas aussi tranchées en ce qui concerne l'aspect plus général de la prise en compte linguistique des femmes (rédaction épïcène). En effet, plus les discours contiennent de

désignateurs de référents humains, plus ils sont susceptibles de s'éloigner de la parité linguistique, si ceux-ci sont au masculin générique. Or, on constate que les trois désignateurs les plus fréquemment utilisés sont : *Français*, *salariés*, *travailleurs*. Les discours de droite et plus encore d'extrême-droite ont tendance à prendre en compte les sentiments nationalistes de l'électorat et à recourir abondamment au désignateur ou au terme d'adresse *Français*. En revanche, les discours d'extrême-gauche font appel ou référence au peuple des *travailleurs*, des *salariés* et également, quoique plus rarement, des *chômeurs*.

Nous avons calculé les occurrences de *Français*, *travailleur(s)* et *salarié(s)* par rapport à l'ensemble des substantifs désignateurs de référents humains au masculin générique présents dans les déclarations. Il ressort de ce calcul que ce sont deux femmes, qui à l'extrême-gauche (N. Arthaud) et à l'extrême-droite (M. Le Pen), recourent le plus souvent aux termes cités ci-dessus : Arthaud l'emporte avec 16 occurrences de *salariés* et *travailleurs* (sur 43 désignateurs) tandis que Le Pen détient le record de *Français* avec 9 occurrences dans sa déclaration qui ne contient au demeurant que 18 désignateurs. Il apparaît ainsi que la rhétorique des partis extrémistes tend à ne pas favoriser la rédaction épïcène.

Il est par ailleurs intéressant de relever que ces mêmes partis qui pratiquent abondamment l'usage du masculin générique sont également ceux qui n'accordent pas d'attention spécifique aux femmes dans le contenu des programmes. De fait, alors que les uns et les autres promettent d'œuvrer pour l'égalité des salaires, la parité entre hommes et femmes, la défense du droit à l'avortement... Marine Le Pen et Nathalie Arthaud ne consacrent aucune ligne de leur discours à des projets visant particulièrement les femmes.

4.2. Le corpus Elections prud'homales

Les tracts diffusés par les syndicats à l'occasion des élections prud'homales se présentent généralement sur une page simple ou recto-verso, souvent illustrée de dessins qui peuvent faire apparaître

des hommes et / ou des femmes. La plupart du temps, ils comportent aussi une accroche qui ressort typographiquement du reste du texte.

Dans la mesure où la particularisation du discours est plus immédiatement perceptible que la neutralisation, dans ce corpus, nous avons concentré notre attention sur le double-marquage.

4.2.1. Double-marquage des désignateurs

Sur les 47 tracts recueillis, 17 présentent des traces explicites d'évitement du masculin générique. Ce sont ces derniers que nous avons analysés.

Il apparaît à la première observation que le choix de faire apparaître les deux genres côte à côte ne s'applique pas indifféremment à tous les désignateurs. L'extrait suivant en est une bonne illustration : *Il est donc important que tous les adhérent-e-s et militant-e-s de l'UNSA, y compris de la Fonction publique, se mobilisent en proposant à des salarié-e-s du secteur privé d'être candidat-e-s, que ce soit leur conjoint, amis ou relations* (UNSA-Anpe). Il ressort ainsi que les mots qui figurent sous forme doublement marquée appartiennent presque exclusivement au champ lexical du monde du travail et des élections. Dans le sous-corpus des 17 tracts, nous avons relevé la présence de doublets pour les substantifs suivants (Tab. 8) :

Désignateur	Formes du doublet
salarié	<i>salarié(e) salarié(e)s salarié-e salarié-es salarié-e-s</i>
candidat	<i>candidat-e-s</i>
retraité	<i>retraité-es</i>
français	<i>français-es</i>
immigré	<i>immigré-es</i>
militant	<i>militant-e-s</i>
adhérent	<i>adhérent-e-s</i>
représentant	<i>représentant-e-s</i>
chômeur	<i>chômeurs / ses chômeurs et chômeuses</i>

exclu	<i>exclu-e-s</i>
-------	------------------

Tableau 8. Les désignateurs doublement marqués dans les tracts

Comme on peut le remarquer dans le tableau, une certaine anarchie règne quant au choix de la forme du doublet (pleine ou abrégée, trait d’union, barre oblique ou parenthèses). Des variations apparaissent d’un tract à l’autre mais aussi à l’intérieur d’un même tract : *un combat solidaire avec les chômeurs / ses et les exclu-e-s* (Solidaires-national) ; *français-es et immigré-es, salarié-es du privé et du public, chômeurs et chômeuses* (Solidaires-Var). Précisons, à propos des formes abrégées, qu’il n’y a pas de véritable harmonie au sein de la Francophonie. De fait, les guides québécois, ou plus généralement canadiens, déconseillent d’avoir recours aux parenthèses, trait d’union ou barres obliques pour l’inscription du féminin. L’OQLF le justifie par le fait que ces formes télescopées ne sont pas conformes aux règles grammaticales et nuisent à la lisibilité des textes et à la clarté de la communication. Les guides suisses en revanche n’ont pas un avis unanime sur le sujet. *Ecrire les genres* recommande l’usage du trait d’union (“et non la parenthèse ou la barre d’exclusion”) “pour ne pas avoir à réécrire les substantifs et les adjectifs faisant leur féminin en *e*”, tandis que le *Guide de formulation non sexiste* conseille de limiter l’usage des barres obliques aux documents de style “lettre type” ou “décision type” et de ne pas utiliser les parenthèses et traits d’union.

4.2.2. Effet du double-marquage sur la cohérence du texte

C’est dans le titre ou la formule d’accroche qu’on rencontre le plus de formes doublement marquées, celles-ci n’étant pas systématiquement reprises dans le reste du texte. Ainsi l’UNSA-Sictame titre : *L’UNSA veut pour chaque salarié(e) des conseils de Prud’hommes simples, proches et rapides*, mais par la suite utilise 7 fois sur 9 le terme *salarié* au masculin. En revanche, Solidaires-national titre : *Des élections très importantes pour les salarié-e-s* et conserve cette forme bi-genrée 6 fois sur 10 occurrences du mot. Pour sa part, Solidaires-Var, exhorte les salariés : “Votez pour un syndicalisme au plus près des salarié-es” et maintient ensuite systématiquement la forme bi-genrée (8 fois). On pourrait certes voir l’absence de régularité dans le

double-marquage d'un même mot comme un manque de cohérence. Toutefois, ce serait ne pas prendre en compte que, dans les tracts, l'accroche a une fonction tout à fait fondamentale : celle d'attirer l'attention du lectorat. Or, par ses caractères graphiques particuliers, le double-marquage, surtout sous forme abrégée, attire l'œil parce qu'il est inhabituel en français. Dans ce sens, il peut être considéré comme un signe de la dynamique linguistique des rédacteurs (ou rédactrices ?) qui jouent avec les possibilités créatives de la langue pour attirer l'attention à l'endroit désiré. Une fois l'effet produit, il semble qu'il n'y ait pas unanimité quant à l'exigence que le double-marquage soit rigoureusement conservé à chacune des occurrences du désignateur dans le corps du texte.

Il est intéressant de noter par ailleurs l'usage du pronom bi-genré *celles et ceux* dans l'accroche des tracts de la CFE-CGC : *Aux élections prud'homales, choisissez celles et ceux qui vous défendent !* Cette formulation, qui permet de rendre linguistiquement visibles candidats et candidates, ne s'applique en revanche pas aux individus amenés à voter : *Pour la CFE-CGC, le droit et la défense des salariés ne s'arrêtent pas aux murs de l'entreprise.* Sans doute le syndicat souhaite-t-il insister davantage sur la parité hommes-femmes au sein des conseils prud'homaux que sur le fait que l'électorat auquel il s'adresse est composé de salariés des deux sexes.

4.2.3. Effet du double-marquage sur la cohésion du texte

Le recours à la féminisation implique une adaptation de la syntaxe qui doit en principe respecter le choix de la forme bi-genrée du désignateur en tête de proposition. Toutefois cette forme de cohésion semble élastique. Ainsi, on relève des cas où adjectifs et participes passés suivent le double-marquage du substantif auxquels ils se réfèrent : *Tout-e salarié-e qui s'estime lésé-e par son employeur ...* (Solidaires-national), *une minorité où chacun et chacune serait soi-disant seul(e) responsable de sa situation* (Solidaires-Var), et d'autres cas où ces mêmes éléments restent au masculin générique : *condamnant à verser plusieurs dizaines de milliers d'euros à des salarié-e-s lésés* (SUD Virgin), *SALARIE(E)S "SAISONNIERS" il est possible de gagner !* (CGT). Là encore, les guides suisses et canadiens

ne donnent pas une orientation nette. Conformément à l'usage en vigueur au Moyen-âge et jusqu'au XVII^e siècle (cf. § 2.1), *Ecrire les genres* recommande l'accord au plus proche. En revanche, dans sa Banque de dépannage linguistique, l'Office québécois de la langue française, ne retient que l'accord au masculin pluriel.

4.2.4. *Stratégie plus que système*

Ainsi que nous venons de l'observer, notre corpus de tracts révèle que, même en l'absence de toute incitation de politique ou aménagement linguistique, certains syndicats français sont soucieux de rendre les femmes linguistiquement visibles. Toutefois il ressort que les marques de cette visibilité restent hétérogènes. D'un tract à l'autre, et souvent même à l'intérieur d'un même tract, on constate une grande irrégularité. Plutôt que d'y voir un manque de cohérence ou de cohésion, nous préférons considérer, tout comme le fait Abbou à propos d'un corpus de brochures libertaires, que : "s'il n'y a pas d'uniformité dans le marquage, c'est qu'il s'agit davantage de stratégie que de système" (Abbou 2011 : 129). En effet, les syndicats qui recourent au double-marquage cherchent sans doute plus à montrer une attention particulière à l'égard des salariées ou des demandeuses d'emploi et à attirer leur bienveillance qu'à appliquer rigoureusement un système de féminisation syntaxique. A propos de stratégie et de système, il est d'ailleurs intéressant de remarquer que notre corpus peut être scindé en deux. D'un côté, on trouve les grandes confédérations syndicales reconnues représentatives (CGT, CFDT, FO) qui sont les plus soucieuses de respecter les règles du système, de la grammaire traditionnelle et qui ne rendent pas les femmes linguistiquement visibles (hormis quelques tracts de la *CFE-CGC* où l'on relève la présence de *celles et ceux*). De l'autre, il y a les syndicats minoritaires (en particulier Solidaires et dans une moindre mesure l'UNSA) pour qui la présence du "petit e- qui traîne partout et parasite nos textes" peut être considérée comme "un acte aussi politique que d'aller manifester contre le Grand Capital, d'écrire des textes contre les oppressions des états [*sic*] ou de créer des alternatives durables..." (Solidaires-Sud-Education 2007). Si dans les discours de ces syndicats le double-marquage se révèle parfois irrégulier, peut-être

faut-il dès lors y voir l'expression d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui invite à "s'organiser pour [...] éviter les phénomènes d'institutionnalisation, [...] d'experts, de superstructures que connaissent les grandes confédérations" (Solidaires-Var), tant en ce qui concerne le contenu discursif que la forme expressive.

5. Remarques conclusives

Dans un contexte français peu enclin à la prise en compte linguistique des femmes dans les textes, la présente analyse sur corpus a montré que les discours électoraux n'y sont pas cependant pas toujours indifférents. Certes, cette parité peut parfois être fortuite lorsqu'elle est atteinte par la neutralisation. Mais les occurrences de formes doublement marquées dans plusieurs écrits papiers ou électroniques analysés traduit chez certains une évidente volonté de rendre les femmes visibles comme citoyennes, électrices, candidates, travailleuses, salariées, chômeuses... à côté des hommes.

Les observations d'ordre sociolinguistique et linguistique auxquelles l'analyse a donné lieu montrent l'intérêt didactique que peut présenter une telle étude. D'un point de vue sociolinguistique, les corpus utilisés sont de bons instruments pour faire réfléchir les apprenants aux représentations et au rôle social de la langue. Ils ouvrent aussi le regard vers la variation diatopique, permettant, par la comparaison entre pays, d'observer d'intéressantes différences entre le français écrit de France, de Suisse, de Belgique ou du Canada. D'un point de vue linguistique et textuel, ils peuvent donner lieu à un travail sur le genre grammatical, la cohésion et la cohérence textuelle. A cet égard, ils se prêtent aussi bien à la didactique du français langue maternelle qu'à celle du français langue seconde ou étrangère. Quant au choix du genre de textes sur lesquels faire porter l'analyse, en dehors de ceux que nous avons abordés, il est large et s'étend des annonces d'emploi – où l'écriture épiciène est grandement encouragée par l'obligation de rédaction non discriminatoire – aux formulaires de

toutes sortes, en passant par les contrats et les lettres ou courriels circulaires.

Références bibliographiques

- Abbou, Julie 2011. *L'Antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : Pratiques d'écriture et métadiscours*, Thèse de Doctorat en Sciences du Langage. Université d'Aix-Marseille.
- Académie Française, 2002. *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*. <<http://www.academie-francaise.fr>>
- Baider, Fabienne / Khaznadar, Edwige / Moreau, Thérèse (eds) 2007. Parité linguistique. *Nouvelles Questions féministes* 26 / 3.
- Béguelin, Marie-Josée 1999. Les consignes de "féminisation" du lexique et du discours : l'exemple de la Suisse romande. In Almeida, Elisete Maillard, Michel (eds) *O Femino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, Madeira: Universidade da Madeira. Coleção Metagrama, 37-49.
- Béguelin, Marie-Josée / De Pietro, Jean-François 2000. Le féminin dans la langue : espace de variation et de réflexion. *Français et société* 10, 30-44.
- Bureau de l'égalité 2002. *Ecrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*. <<http://www.egalite.ch/langage-epicene.html>>
- CNRS / INLF 1999, *Femme j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris : La Documentation française. <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001174/0000.pdf>>
- Commission générale de terminologie et de néologie 1998. *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. <<http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/feminisation/sommaire.html>>

- Dister, Anne / Moreau, Marie-Louise 2009. *Féminiser ? Pas sorcier !*. Bruxelles : De Boeck- Duculot.
- Dister, Anne / Moreau, Marie-Louise 2006. “Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes”. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France, *Langage et société* 116, 5-46.
- Gouvernement de l’Ontario 2003. *La féminisation au gouvernement de l’Ontario*. Toronto : Service de traduction du gouvernement.
- Grévisse, Maurice, 1986. *Le bon usage*. Paris-Gembloux : Ducolot.
- Chancellerie fédérale 2000. *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la confédération*.
<<http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>>
- Matthey, Marinette 2000. Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande. Un état des lieux. *Bulletin VALS-ASLA* 72, 63-79.
- Mougeon, Françoise. Préface. In *Ordre des enseignantes et des enseignants de l’Ontario Féminisation des documents en français*
<http://www.oct.ca/~media/PDF/Feminization%20of%20French%20Publications/FR/fem_policy_guide_f.ashx>
- Moreau, Thérèse 2007. Prière de ne pas épicer partout. In Baider *et al.* (eds) 2007. *Parité linguistique. Nouvelles Questions féministes* 26 / 3.
- Vachon L’Heureux, Pierrette / Guénette, Louise 2007. *Avoir bon genre à l’écrit : guide de rédaction épïcène*. Québec : Les Publications du Québec.
- Perry, Véronique (ed.) 2004. *Désexisation des textes et parité linguistique : le cas de la langue française*. Toulouse : ANEF.
- Riegel, Martin / Pellat, Jean-Christophe / Rioul, René 2006. *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Solitaires-Sud-Education 2007. *Le pourquoi de la féminisation des textes* <<http://www.sudeducation.org/Le-pourquoi-de-la-feminisation-des.html>>
- Vachon-L’Heureux, Pierrette 2004. Féminisation des titres et des textes. *Correspondance* 10 / 2.
<<http://correspo.ccdmd.qc.ca/Corr10-2/Feminisation.html>>

Wagner, Robert-Léon / Pinchon, Jacqueline 1962. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.